

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LE COIN DES PETITES SOURIS LIMITEE	Numéro de permis 412021	Date d'inspection Le 12 octobre 2023	
Nom de l'établissement Le coin des petites souris		Numéro de téléphone (506) 523-7477	
Adresse 9573 rue Main Richibucto NB E4W 4C3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Tina Richard Tardif		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : j) les dossiers d'inspection et les fiches d'entretien des détecteurs de fumée, des avertisseurs de fumée et des extincteurs.	24(1)(j)	20 oct. 2023	
Commentaires : Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice observe que les dossiers d'inspection et les fiches d'entretien des détecteurs de fumée n'ont pas été remplis pour le mois de septembre. L'exploitant devra s'assurer que les dossiers d'entretien des détecteurs de fumée soient documentés.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : k) les dossiers des exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.	24(1)(k)	20 oct. 2023	
Commentaires : Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice observe que les dossiers des exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incident n'ont pas été faits pour le mois de septembre. L'exploitant devra s'assurer que les dossiers des exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incident soient documentés.			
28(2) L'exploitant d'un établissement agréé procède une fois par mois aux exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.	28(2)	20 oct. 2023	
Commentaires : Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice observe que l'exercice d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie n'a pas été effectué pour le mois de septembre. Des exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie doivent être menés chaque mois.			
37 L'exploitant d'un établissement agréé interdit l'accès à la cuisine à l'enfant qui y est bénéficiaire de services sauf s'il est supervisé.	37	12 oct. 2023	12 oct. 2023
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	12 oct. 2023	12 oct. 2023
Commentaires : Des produits toxiques furent trouvés dans des armoires ou sur des étagères non barrer à clés. Aussitôt aviser, l'exploitante range les produits toxiques dans l'armoire et les barre a clés. La lacune est maintenant conforme.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : b) les médicaments.	39(2)(b)	12 oct. 2023	12 oct. 2023

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
Commentaires : Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice observe des médicaments dans une armoire de la cuisine qui ne sont pas rangés sous clés. L'exploitante aussitôt avisée a rangé les médicaments sous clés. La lacune est maintenant conforme.			
41(3) L'exploitant d'un établissement agréé : a) affiche, aux lieux réservés au changement des couches, la procédure applicable à cette fin.	41(3)(a)	13 oct. 2023	
Commentaires : Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice observe que la fiche des procédures de changement de couche n'est pas affichée dans un endroit visible. L'exploitante devra s'assurer que la fiche des procédures de changement de couche soit affichée à un endroit visible.			

Commentaires généraux
Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice observe la collation, le dîner, la sieste, les jeux intérieurs et extérieurs. Le ratio fut respecté en tout temps.

original signé par
Tina Richard Tardif

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 13 octobre 2023

Date

original signé par
Gisele Daigle

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 13 octobre 2023

Date